

Commune de  
**CHAMPIGNY EN ROCHEREAU**  
 Chemin des Ajoncs

**Lotissement La Rouère**



Maître d'Ouvrage



**LES LOGES TERRAINS**  
 4, Rue du Pré Médard  
 86280 SAINT BENOIT  
 Tél : 05 49 18 61 13  
 Email : lesloges.terrains@claimo.fr

**PROGRAMME  
 DES TRAVAUX**

Architecte



**AIRE ATELIER D'ARCHITECTURE**  
 Bureau du Lac- Téléport 2  
 15 Avenue René Cassin  
 86 960 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL  
 Tél : 05 49 61 13 33  
 Email : p.lebrun@aire-architecture.com

Dossier : N°20065

Phase : **PA**

Pièce :

**PA8.1**

MODIFICATIONS :

Indice	Date	Etabli par	Vérifier par	Nature de la modification
A	04/05/2021	A.EVEN	P. BOUTIN	Création du document
B	20/05/2021	A.EVEN	P. BOUTIN	Nom du lotissement + maj document

Maître d'Oeuvre - V.R.D



**PLAN URBA SERVICES**  
 Bureau d'études VRD  
 4, Rue du Pré Médard  
 86280 SAINT BENOIT  
 Tél : 05.49.51.56.12  
 Email : plan.urbaservices@claimo.fr

Le présent programme a pour objet de définir les prestations à réaliser pour la viabilisation du lotissement « La Rouère » sur la commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.

Le lotisseur se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui ne compromettraient pas les caractéristiques générales du projet.

A cet effet, il est précisé que le « plan des travaux » n'est qu'un schéma en avant projet sommaire. Les plans d'exécution ne seront étudiés qu'à la suite de l'obtention du permis d'aménager.

Dans le présent document, il est désigné par LOTISSEUR, le maître de l'ouvrage et par ACQUEREUR, les acheteurs des lots.

---

## **1 ORGANISATION ET COMPOSITION DES AMENAGEMENTS NOUVEAUX**

---

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des accès aux lots et stationnements,
- Les travaux de structure de voirie,
- La réalisation du réseau adduction en eau potable,
- La mise en place des réseaux d'assainissement Eaux Usées
- La réalisation, en souterrain, du génie civil du réseau téléphonique, des réseaux basse tension,
- La mise en place de terre végétale pour les espaces verts, le cas échéant.

Toute modification d'implantation altimétrique et/ou planimétrique des boîtes de branchement, coffrets, citerneaux et autres ouvrages techniques sera à la charge financière (coûts de l'éventuelle démarche administrative et des coûts de travaux) exclusive de l'acquéreur.

Dans tous les cas, la nouvelle implantation devra être agréée par le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les services de la Commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.

---

## **2 TERRASSEMENTS GENERAUX**

---

Avant l'exécution des terrassements proprement dits, il sera réalisé un nettoyage et un débroussaillage du terrain.

Les terrassements généraux comprendront :

- Le décapage de la terre végétale sur l'emprise de la chaussée. La terre végétale sera évacuée en décharge ou remise sur site.
- Les travaux en déblais - remblais pour la constitution des fonds de forme des voiries.

## 3 VOIRIE

### 3.1 Caractéristiques des voiries

Pour l'ensemble des voiries : (Emprise totale variable)

- Chaussée partagée, largeur de 5.00 m à pente unique,
- Bande végétalisée de chaque côté de la chaussée de largeur variant de 1.50 m à 3,50 m,
- 5 stationnements sur l'ensemble du lotissement
- Placette de retournement pour les voies en impasse
- Allée piétonne au nord-est de l'îlot A d'une largeur de 1.50m rejoignant l'allée existante le long du fossé

### 3.2 Bordures – Caniveaux

Les bordures et caniveaux représentés sur le plan des travaux seront réalisés par la commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.

### 3.3 Structures des voiries

**Voirie, Accès et Stationnement :**

- Géotextile
- Couche de fondation en matériaux dioritiques ou calcaires 0/60 d'une épaisseur de 30 cm.
- Couche de base en matériaux dioritiques 0/31,5 d'une épaisseur de 15 cm, revêtu d'un bicouche
- La couche de roulement en enrobé sera réalisée par la commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.

**Allée piétonne :**

- Couche de fondation en matériaux dioritiques ou calcaires 0/60 épaisseur 20 cm.
- Couche de finition en 0/10 calcaire sera réalisée par la commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.

## 4 ASSAINISSEMENTS

Les réseaux d'assainissement feront l'objet de plan de récolement et d'un rapport d'inspection télévisée.

### 4.1 Eaux pluviales

#### 4.1.1 Voirie

Les eaux pluviales des voies seront dirigées vers le fossé communal existant au centre du lotissement (Cf. autorisation de la commune en dernière page)

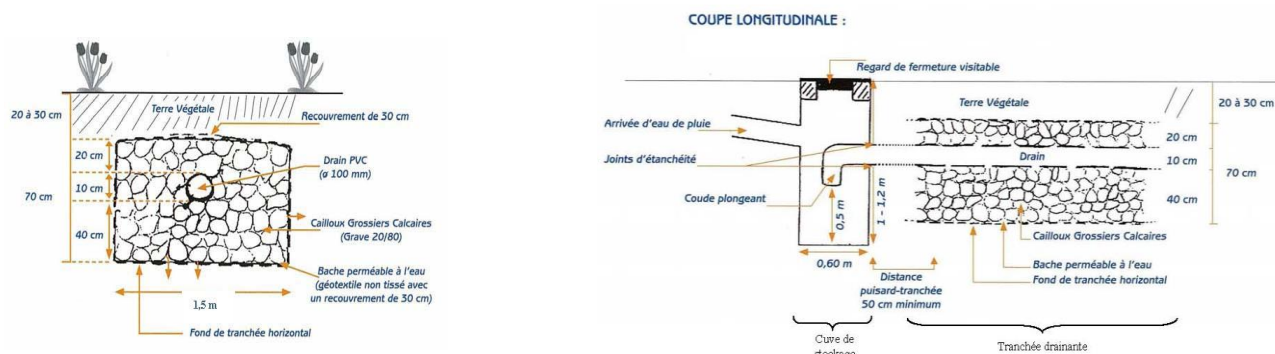
#### 4.1.2 Lots

Au sein des lots, les eaux pluviales seront gérées sur les parcelles.

Il est envisagé de diriger les eaux pluviales dans une tranchée drainante ou tout autre ouvrage permettant l'infiltration des eaux.

L'acquéreur aura l'obligation de dimensionner la tranchée drainante en conséquence de son projet d'habitation et son aménagement en structure perméable.

#### Exemple : Tranchée drainante



#### 4.2 Eaux usées

Un réseau « Eaux usées » sera réalisé dans l'emprise de la voie nouvelle, à la charge du lotisseur.

Ce réseau sera raccordé gravitairement au réseau d'eaux usées existant sur le chemin le long du fossé existant.

Les branchements individuels de chaque lot seront réalisés par le lotisseur. Chaque branchement sera pourvu d'un boîtier de raccordement 315 mm avec tampon fonte ductile. Les piquages seront réalisés à l'aide d'une culotte de branchement équipée de joints étanches.

Les regards de branchements « Eaux Usées » seront implantés en limite de domaine privé.

#### 4.3 Nature des canalisations

Eaux usées : Les tuyaux seront en PVC de Ø 200 et Ø160 pour le collecteur principal et en Ø 125 pour les branchements.

Eaux pluviales : Les tuyaux seront en PVC de Ø 200 à Ø 400.

## 5 EAU POTABLE

Réalisation de deux antennes en PVC Ø110 raccordées sur le réseau existant Ø110 Rue du champ doré.

---

## **6 SECURITE INCENDIE**

---

La protection incendie sera assurée par la pose d'un poteau incendie en face l'ilot A.

---

## **7 ELECTRICITE**

---

### **7.1 A la charge du lotisseur**

Réseau basse tension à réaliser en souterrain à partir des fausses coupures existantes sur le Chemin des Ajoncs pour les lots 1 à 11 et depuis le poste transformateur pour les autres lots.

Alimentation des RMBT par des câbles 3x150<sup>2</sup> + 1x95<sup>2</sup>.

L'alimentation des lots s'effectuera par des câbles 4x35<sup>2</sup> issus des RMBT.

Un coffret borne cibe de coupure sera installé en limite de chaque lot.

### **7.2 A la charge de chaque acquéreur de lot**

Les liaisons de branchement entre les bornes Cibe et les compteurs intérieurs posés dans les pavillons.

---

## **8 ECLAIRAGE PUBLIC**

---

Un fourreau d'éclairage ainsi que les massifs seront mis en place parallèlement au réseau BT.

Le câblage ainsi que les candélabres seront réalisés par la commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.

---

## **9 TELEPHONE**

---

Raccordement à partir du réseau existant situé rue du Champ Doré, un réseau souterrain sera posé et comprendra des fourreaux de Ø 42/45 et des chambres de tirages, conformes aux normes de l'Equipement de Télécommunications ouvert au public.

Chaque lot sera équipé d'un regard d'accès 30 x 30 cm.

---

## **10 PLANTATIONS**

---

Les plantations et les espaces verts seront réalisées par la commune de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU.



---

## **11 COLLECTE DES DECHETS MENAGERS**

---

La collecte des ordures ménagères se fera au niveau d'une aire de collecte située à l'intersection des deux impasses pour l'ilot A. Chaque acquéreur devra apporter son conteneur sur l'aire de collecte le jour désigné par la collectivité compétente.

Pour les lots de 1 à 11 la collecte se fera en porte à porte.

---

## **12 REALISATION DES TRAVAUX**

---

Tous les travaux énoncés ci-dessus seront réalisés conformément aux prescriptions des différents services techniques concernés (SRD - Equipement de Télécommunications ouvert au public – Eaux de vienne - Mairie).

---

## **13 TRANCHE**

---

Le lotissement sera réalisé en une seule tranche.

---

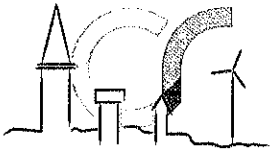
## **14 PHASE DE TRAVAUX**

---

Les travaux de viabilisation du lotissement se feront en une phase de travaux.

Première phase :

- Terrassements généraux nécessaires à la réalisation de la voirie,
- Réseaux d'Assainissement (EU et EP),
- Réseau Adduction Eau Potable,
- Réseau Basse tension,
- Réseau Téléphone,
- Réseau Eclairage Public (Fourreaux uniquement),
- Empierrement de la chaussée.



Champigny en Rochereau

## CERTIFICAT

Nous, Dominique DABADIE, Maire de la Commune de Champigny en Rochereau, autorisons l'écoulement des eaux pluviales dans le fossé de la Rouère pour le projet du lotissement La Rouère.

Fait à Champigny en Rochereau, le 5 mai 2021.

Le Maire, Dominique DABADIE

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de CHAMPIGNY EN ROCHEREAU' around the top edge and '(VIENNE)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner, with a sun above. The signature is written in a cursive style, overlapping the seal.